

Date : 10 avril 2025

**DEMANDE DE COTATION
RFQ N° UNFPA/002/RFQ/25/BEN**

Madame, Monsieur,

L'UNFPA sollicite par la présente une cotation pour le service suivant :

Recrutement d'un cabinet/ bureau d'étude national pour la réalisation d'une étude sur les normes sociales qui limitent les progrès en matière d'utilisation des services de Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) et de Violences Basées sur le Genre (VBG) au Bénin.

La demande de cotation et les termes de références relatifs à cette activité sont en PJ.

Cette Demande de devis est ouverte à toutes les sociétés légalement constituées en mesure de fournir les produits/services et qui disposent de la capacité juridique pour exercer dans le pays ou par l'intermédiaire d'un représentant agréé.

I. À propos de l'UNFPA

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, est une agence internationale de développement dont le but est de réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger, et le potentiel de chaque jeune est accompli.

L'UNFPA est la principale Agence des Nations Unies qui permet aux femmes et aux jeunes d'avoir une vie sexuelle et reproductive saine. Pour en savoir plus au sujet de l'UNFPA, veuillez visiter la page : [À propos de l'UNFPA.](#)

II - Spécifications/Cahier des charges

Conformément aux TDR en PJ, le cabinet/bureau d'étude national va conduire une étude sur les normes sociales qui limitent les progrès en matière d'utilisation des services de SSR et de VBG au Bénin

Objectif et champ d'application des services)

L'objectif principal est **de réaliser une étude approfondie sur les normes sociales qui favorisent les VBG et pratiques néfastes et limitent les progrès en matière d'utilisation des services de SSR et de rendre disponible les résultats à travers un rapport bien structuré**

III - Contenu des Cotations

Les Cotations doivent être envoyées en un seul e-mail aux adresses indiquées dans le présent document. Les Cotations doivent contenir :

A – Une offre technique qui doit offrir tous les services relatifs à l’ensemble des spécifications énumérées dans les TDR et comprenant :

- L’approche méthodologique de l’étude et un calendrier ;
- Une lettre d’engagement du cabinet pour la conduite de la présente étude ;
- Une présentation de l’équipe du Cabinet faisant ressortir leurs qualifications et expériences professionnelles (accompagné des CV et diplômes) ;
- La preuve d’exécution d’au moins deux (2) missions similaires (Attestation) ;
- La preuve de l’existence légale (IFU et Registre de Commerce).

B – Une offre financière en hors taxes comprenant :

- Le budget détaillé de l’étude qui prend en compte (i) les honoraires des consultants, (ii) les frais pour l’obtention du visa de l’INStAD, (iii) la prise en charge et le déplacement des enquêteurs et superviseurs et (iv) les frais pour l’organisation de la formation des enquêteurs et autres frais, conformément au modèle indicatif en annexe 1 ;
- Le budget détaillé des phases de terrain.

L’offre technique et l’offre financière de la cotation doivent être signées par l’autorité compétente de la société soumissionnaire et envoyées en format PDF. La cotation doit mentionner le coût des articles et celui des frais de transport pour la livraison au besoin.

IV. Instructions de soumission

Les offres doivent être préparées conformément aux recommandations présentées dans la section III ci-dessus et envoyées par e-mail accompagnées d’un devis dûment rempli et signé au contact indiqué ci-dessous au plus tard **le mercredi 30 avril 2025 à 12 heures, heure de Cotonou**¹.

| | |
|-----------------------------|--|
| Adresse e-mail du contact : | benin.procurement@unfpa.org |
|-----------------------------|--|

La référence suivante doit être incluse dans le champ de l’objet de l’e-mail :

« Recrutement d’un cabinet d’étude national pour la réalisation d’une étude sur les normes sociales qui limitent les progrès en matière d’utilisation des services de Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) et de Violences Basées sur le Genre (VBG) au Bénin ».

Les e-mails ne contenant pas l’objet correct pourront ne pas être pris en compte par le fonctionnaire en charge de l’approvisionnement et donc ignorés.

¹ <http://www.timeanddate.com/worldclock/city.html?n=69>

- La taille totale de l’e-mail ne doit pas excéder **20 MB (y compris le corps de l’e-mail, les pièces jointes et les en-têtes)**. Si les détails techniques sont inclus dans des fichiers électroniques de grande taille, il est recommandé de les envoyer par la technique des dossiers partagés par lien (Onedrive, Dropbox, Google Drive, etc.). Dans ce cas, le lien sera inséré dans le seul email.

V. Vue d’ensemble du processus d’évaluation

L’évaluation sera réalisée au moyen d’un processus en deux étapes par une commission d’évaluation ad hoc. Les offres techniques seront évaluées, conformément à leur conformité aux critères contenus au point A de la partie III, avant l’évaluation financière.

Evaluation technique

Les offres techniques seront évaluées conformément à leur conformité aux critères contenus au point A de la partie III, avant l’évaluation financière.

| Critères d’évaluation de l’offre technique | [A] Maximum de points | [B] Points obtenus par le soumissionnaire | [C] Pondération (%) | [B] x [C] = [D] Total des points |
|---|--------------------------|--|------------------------|-------------------------------------|
| Approche technique et méthodologique | 100 | | 30% | |
| Expérience générale du cabinet | 100 | | 25% | |
| Expérience avec les Nations Unies ou avec des organisations internationales au Bénin | 100 | | 5% | |
| Conformité de l’équipe proposée avec le profil demandé et en adéquation avec la mission | 100 | | 25% | |
| Cohérence du planning d’exécution avec la méthodologie proposée | 100 | | 15% | |
| TOTAL | 500 | | 100% | |

NB : Seuls les cabinets ayant totalisé 70 points sur 100 seront retenus pour l’évaluation financière.

Evaluation financière

Les offres financières seront évaluées, conformément à l’annexe 1 de la RFQ. La note totale obtenue ici représente 30% dans le calcul du score final (Tx30%) par chaque soumissionnaire. La proposition financière le moins disant (Fm) reçoit une note financière (Nf) maximale de cent (100) points. La formule suivante est utilisée pour le calcul de la note financière de chacune des autres offres : $Nf = 100 \times Fm/F$. (F étant le prix de la proposition financière de l’autre).

VI. Critères d'attribution

L'UNFPA attribuera le présent marché au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note totale de l'évaluation.

VII. Droit de l'UNFPA de modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

L'UNFPA se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20 % les volumes dans cette Demande de Cotation, sans aucune modification du prix à l'unité ou des conditions générales.

VIII. Conditions de paiement

Les conditions de paiement de l'UNFPA sont de 30 jours nets à compter de la date de réception de la facture et de la livraison/acceptation des prestations/livraison correspondant à l'échéance liée au paiement, comme indiqué dans le contrat.

IX. Fraude et corruption

L'UNFPA s'engage à prévenir, identifier et traiter tout acte de fraude à son encontre et à l'encontre des tierces parties impliquées dans ses activités. La politique de l'UNFPA en matière de fraude et de corruption est disponible ici : [Politique contre la fraude](#). La soumission de toute offre implique que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

Les fournisseurs, ainsi que leurs filiales, représentants, intermédiaires et mandants devront coopérer, lorsque la demande leur en est faite, avec le Bureau de l'audit et des investigations de l'UNFPA, avec toute entité de contrôle mandatée par le Directeur exécutif de l'UNFPA et avec le conseiller en déontologie de l'UNFPA. Cette coopération peut prendre les formes suivantes, mais sans s'y restreindre : accès à tous les employés, représentants, agents, cessionnaires du vendeur ; mise à disposition de tous les documents nécessaires, y compris la comptabilité. Toute non coopération aux investigations menées constitue une raison suffisante pour que l'UNFPA résilie l'accord et pour retirer le fournisseur de la liste des fournisseurs agréés auprès de l'UNFPA.

Les soumissionnaires peuvent accéder à une ligne anti-fraude confidentielle pour dénoncer les activités frauduleuses à l'adresse suivante : [Ligne anti-fraude de l'UNFPA](#).

X. Politique de tolérance zéro

L'UNFPA applique une politique de tolérance zéro concernant les cadeaux et l'hospitalité. Il est donc demandé aux fournisseurs de ne pas envoyer de cadeaux ou de proposer l'hospitalité au personnel de l'UNFPA. De plus amples détails concernant cette politique sont disponibles à l'adresse suivante : [Politique de tolérance zéro](#).

XI. Contestation du processus de Demande de Cotation

Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement ou inéquitablement dans le cadre de la demande de cotation, de l'évaluation ou de l'adjudication d'un contrat pourront envoyer une réclamation au chef de l'unité concernée de l'UNFPA [Monsieur Richmond TIEMOKO, Représentant] à l'adresse suivante : tiemoko@unfpa.org. Si le fournisseur n'est pas satisfait de la réponse fournie par le chef de l'unité concernée, il peut contacter le Chef de la Division des services d'approvisionnement à l'adresse procurement@unfpa.org.

XII. Avertissement

Si un des liens contenus dans ce document est indisponible ou inaccessible pour quelque raison que ce soit, les soumissionnaires peuvent contacter le fonctionnaire en charge de l'approvisionnement pour demander ces documents au format PDF

ANNEXE I : Budget détaillé de l'étude

| Désignation | Quantité | Fréquence | Prix Unitaire (Frs CFA) | Coût total (Frs CFA) |
|---|----------|-----------|-------------------------|----------------------|
| Rémunérations de l'équipe de l'étude | | | | |
| honoraires des consultants | | | | |
| Frais pour l'obtention du visa de l'INStAD | | | | |
| Prise en charge et le déplacement des enquêteurs et superviseurs et | | | | |
| Frais pour l'organisation de la formation des enquêteurs | | | | |
| Autres frais | | | | |
| TOTAL | | | | |

Je certifie par la présente que la société mentionnée ci-dessus, au nom de laquelle je suis dûment autorisé à signer, a examiné la Demande de Cotation **RFQ N° UNFPA/0102/RFQ/25/BEN**, y compris l'ensemble des annexes, des amendements au document (le cas échéant) et des réponses fournies par l'UNFPA aux questions de clarification des prestataires potentiels. De plus, la société accepte les Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats, et respectera ce devis jusqu'à son expiration.

| | | |
|--------------|-------------------------------------|--|
| | Cliquez ici pour indiquer une date. | |
| Nom et titre | Date et lieu | |

Annexe II :
Conditions générales applicables aux contrats :
Contrats visés par la clause de minimis

Cette Demande de devis est soumise aux Conditions générales de l'UNFPA applicables aux contrats visés par la clause de minimis, disponible en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#).